

République Française  
Département des Alpes-Maritimes  
Commune d'Utelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1/2022

Séance du 14 mars 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	10
Vote	14
Date convocation	10/03/2022

*L'An deux mille vingt-deux, le lundi 14 mars à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.*

### Objet de la délibération

#### RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

**Présents :** Yves GILLI, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN.

**Pouvoirs :** Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Cyril LEGER donne pouvoir à Céline BERNART, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Geneviève PEPE donne pouvoir à Olivier CORNELIUS.

**Absents :** Néant

*Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.*

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie est ouverte au Crédit agricole pour un montant plafond de 100 000 € (cent mille euros).

Il informe le Conseil que cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 22 mars 2022 et qu'il convient de la renouveler pour l'année 2022.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2022 et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

